

TABLE DES MATIÈRES

1	LES RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES	1
1.1	Les recueils de lois fédérales	1
1.1.1	Les lois révisées fédérales	1
1.1.2	Les recueils de lois annuelles fédérales	2
1.2	Les recueils de lois au Québec	3
1.2.1	Le <i>Recueil des lois et des règlements du Québec</i>	3
1.2.2	Les recueils de lois annuelles québécoises	4
1.3	Les lois constitutionnelles et quasi constitutionnelles	7
1.3.1	Les lois constitutionnelles	7
1.3.2	Les lois quasi constitutionnelles	7
1.4	Les codes	8
1.5	Les projets de loi	9
1.6	Les travaux parlementaires	10
1.7	La réglementation	11
1.7.1	Les règlements fédéraux codifiés	11
1.7.2	Les règlements fédéraux postérieurs à la codification	12
1.7.3	Les règlements québécois refondus	12
1.7.4	Les règlements québécois postérieurs à la refonte	13
1.7.5	Les règlements municipaux	14
1.8	Les recueils provinciaux, territoriaux et canadiens	16
2	LES RÉFÉRENCES JURISPRUDENTIELLES	21
2.1	L'intitulé de la décision	21
2.2	Identifier les références parallèles	23
2.2.1	La hiérarchie des références jurisprudentielles	23
2.2.2	Lire les références parallèles	24
2.3	Les types de références	26
2.3.1	La référence neutre	27
2.3.2	Les recueils imprimés (juridictionnels ou non juridictionnels)	30
2.3.3	Les références électroniques	31
2.3.4	Les recueils de résumés	34
2.3.5	Les décisions non publiées	35
2.4	Les décisions des tribunaux administratifs et des cours municipales	36

2.5	Distinguer l'année de publication et l'année de la décision	38
2.5.1	L'utilisation des crochets	38
2.5.2	L'utilisation des parenthèses	39
2.6	Quelques précisions sur les références jurisprudentielles	40
2.6.1	L'indication de la juridiction	40
2.6.2	L'indication d'un paragraphe précis	40
2.6.3	La confirmation, l'infirmité d'une décision ou la mention relative à un appel	41
2.6.4	L'historique judiciaire d'une décision	42
3	LES RÉFÉRENCES DOCTRINALES	43
3.1	Règles s'appliquant aux différents types de documents doctrinaux	43
3.1.1	Indiquer le nom de l'auteur	43
3.1.2	Distinguer le titre et le sous-titre	44
3.2	Distinguer les monographies et les ouvrages collectifs	44
3.2.1	Les monographies	44
3.2.2	Les ouvrages collectifs	45
3.2.3	Les autres documents : thèses et mémoires, codes et lois annotés, dictionnaires, rapports, etc.	46
3.3	Distinguer les articles de périodiques, les collections des chambres professionnelles et les études d'ouvrages collectifs, etc.	52
3.3.1	Les articles de périodiques juridiques	52
3.3.2	Les collections des chambres professionnelles	54
3.3.3	Les études d'ouvrages collectifs	56
3.3.4	Le JurisClasseur québécois et les autres encyclopédies juridiques	57
3.3.5	Les revues non juridiques et articles de journaux	57
4	DU BON USAGE DES NOTES DE BAS DE PAGE	59
4.1	L'insertion pertinente d'une citation	59
4.2	Distinguer les sources de première et de seconde main	61
4.3	L'emplacement de l'appel de note	62
4.4	Le mécanisme du renvoi rapproché	62
4.5	Le mécanisme du renvoi éloigné	63
5	BIBLIOGRAPHIE	65
5.1	La législation et la réglementation	65
5.2	La jurisprudence	65
5.3	La doctrine	66
5.4	Exemple de bibliographie	66
	Législation et réglementation	67
	Jurisprudence	68
	Doctrine	68